

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération  
n° 2012.11.132.B

**Salle de spectacles  
"La Nef" : contrat de  
partenariat avec la  
société BPCE, la  
caisse d'épargne et  
de prévoyance  
aquitaine Poitou-  
Charentes et le  
GrandAngoulême  
pour une stratégie de  
musique**

**LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

**Secrétaire de séance** : Guy ETIENNE

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jean-Pierre GRAND

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.11.132.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE BPCE, LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES ET LE GRANDANGOULEME POUR UNE STRATEGIE DE MUSIQUE**

Dans le cadre de sa stratégie de sponsoring musique, la société BPCE souhaite ancrer sa présence en région, en développant des partenariats avec des salles de concert sur l'ensemble du territoire visant d'une part, à accompagner les acteurs de la scène musicale locale et d'autre part, à participer à l'émergence de nouveaux talents.

La société souhaite, en outre, via ses partenaires, mettre en place un dispositif d'accompagnement de nouveaux talents.

Dans le cadre de ce partenariat, « La Nef » sélectionnera, en accord avec BPCE, un artiste ou un groupe émergent de sa région. Cet artiste ou groupe partenaire se produira, en première partie, au sein d'une salle de concert sélectionnée par « La Nef » à une date à déterminer en accord avec BPCE, mais obligatoirement avant le 31 décembre 2012, étant précisé qu'il sera, pour les besoins de ce concert, rémunéré par BPCE.

Cet artiste ou groupe partenaire sera ensuite mis en avant, via un contenu audio et vidéo sur le **site [www.espritmusique.fr](http://www.espritmusique.fr)** de BPCE qui organisera un vote en ligne afin de sélectionner un artiste ou groupe partenaire par région. Dans un second temps, un jury se réunira pour déterminer trois lauréats nationaux qui se verront financer une tournée dans au moins 5 salles partenaires.

« La Nef », qui est un acteur incontournable au niveau régional pour la promotion des musiques actuelles, s'est déclarée intéressée par ce partenariat.

BPCE s'engage à verser à « La Nef » une somme de 9 000 € HT à titre d'un droit d'entrée qui permettra d'acter le démarrage du partenariat et à BPCE d'intégrer le réseau des partenaires privilégiés de « La Nef ».

BPCE s'engage à participer au budget de communication mis en place par « La Nef » pour les besoins de sa promotion et de celle de ses concerts et/ou spectacles. A ce titre, BPCE s'engage à verser à « La Nef » une somme de 4 000 € HT.

Le contrat est conclu pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2013.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de la salle de spectacles « La Nef » du 6 novembre 2012,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de partenariat avec la société BCPE et la caisse d'Epargne et de Prévoyance aquitaine Poitou-charentes.

**D'IMPUTER** la recette au budget de « La Nef » - article 748.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>28 novembre 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>28 novembre 2012</b>